

## Profil de compétences et d'expérience des membres du conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec

### Préambule

L'Institut a été créé par l'adoption de sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre I-13.1.1). Il soutient le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, les autorités régionales de santé publique ainsi que les établissements du réseau de la santé et des services sociaux dans l'exercice de leurs responsabilités.

Pour assurer sa mission, l'Institut emprunte une voie plus concrète, son Vrai Nord, qui se résume ainsi :

Produire et transférer des connaissances scientifiques soutenant :

- La prise de décision des autorités de santé publique, des décideurs ministériels et des dirigeants d'établissements de santé et de services sociaux;
- L'optimisation des pratiques de santé publique des acteurs du réseau;
- La décision des cliniciens par des analyses de laboratoire et des examens de dépistage;
- La compréhension des déterminants de la santé chez les acteurs de la vie collective.

L'INSPQ est administré par un conseil d'administration composé de quinze membres, dont la présidente-directrice générale de l'Institut qui, selon la loi constitutive, occupe également le poste de présidente du conseil d'administration. Le gouvernement du Québec nomme les membres du conseil d'administration pour des mandats de quatre ans pouvant être renouvelés. Ceux-ci proviennent du réseau de la santé et des services sociaux, du secteur de l'éducation et du secteur socio-économique. Est également membre, le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux ou son représentant. Le conseil d'administration constitue un comité de gouvernance et d'éthique, un comité d'audit et un comité des ressources humaines afin de le soutenir dans ses responsabilités.

Dans la constitution du conseil d'administration, les règles de gouvernance suivantes sont prises en compte afin de soumettre des candidatures au gouvernement :

- la composition du conseil d'administration respecte la loi constitutive de l'INSPQ et on y retrouve :
  - cinq personnes en provenance du réseau de la santé et des services sociaux, dont deux directeurs de santé publique nommés en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) ou de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (chapitre S-5);
  - quatre personnes en provenance du secteur de l'éducation;
  - quatre personnes en provenance de différents secteurs socio-économiques;
  - au moins un membre du conseil d'administration est membre de l'ordre des comptables professionnels agréés du Québec;
- la diversité des profils et des expériences, l'équilibre entre les genres et une bonne répartition géographique sont considérés.

## **Le profil de compétences et d'expérience des membres**

Tel que défini dans le règlement de régie interne, on s'attend à ce que les administrateurs agissent avec prudence et diligence, soin, honnêteté et loyauté dans le meilleur intérêt de l'INSPQ. De plus, conformément au code d'éthique et de déontologie, ils doivent éviter de se placer dans une situation de conflits entre leurs intérêts personnels et celui de l'INSPQ. Ainsi, les membres du conseil d'administration doivent répondre aux exigences suivantes :

- Avoir un haut niveau d'intégrité et d'engagement;
- Avoir un sens éthique et de la rigueur;
- Avoir de l'expérience en tant que membre d'un conseil d'administration ou d'une instance administrative;
- Avoir la disponibilité nécessaire au bon fonctionnement du C.A. et de ses comités.

Le rôle du conseil repose sur deux éléments fondamentaux : la prise de décisions et la surveillance. La fonction de prise de décisions comporte l'adoption de politiques et d'orientations stratégiques ainsi que l'approbation de certaines mesures importantes; la fonction de surveillance a trait à l'examen des décisions de la direction, à la pertinence des processus et des contrôles internes et à la mise en œuvre de politiques. Pour ce faire, il est donc souhaité que collectivement, les membres du conseil possèdent des compétences ou de l'expérience pertinente dans les domaines suivants afin de couvrir l'ensemble de ces dimensions :

- Gestion des ressources humaines et développement organisationnel;
- Gestion financière (vérification financière, système de contrôle et de comptabilité);
- Gestion des ressources informationnelles;
- Relations publiques et communications;
- Gouvernance et éthique;
- Gestion des risques;
- Aspects juridiques.

Et plus spécifiquement, puisqu'il s'agit de l'INSPQ :

- Connaissance de l'administration publique;
- Connaissance du réseau de la santé et des services sociaux;
- Déterminants sociaux de la santé;
- Politiques publiques;
- Recherche et évaluation.